

Conseil Municipal du 8 juillet 2016
Compte-rendu

L'an deux mil seize, le huit du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 1^{er} juillet 2016 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, MM. RAYMOND, CENARD, BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoints, MM. BAJAUD, DRAPIER, FERREIRA, Mmes FORET, GOURY, GRIVOT, M. GRONFIER, Mme LACROIX, M. LOUIS, Mmes ALFANO, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, MM. PAILHAREY, STANIO, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme HUCHET (par Mme GUEUGNEAU), Adjointe - Mme BERNARDIN (par Mme COURTIAL), Conseillère Municipale – M. CHARBONNIER (par M. JACOB), Conseiller Municipal – Mme ELHARAT (par M. PACAUD), Conseillère Municipale - Mme GOULINET (par Mme FORET), Conseillère Municipale

Excusées : Mme BRENON, Adjointe – Mme MAILLOT, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : M. RAYMOND Guy, Adjoint

Mme la Députée-Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2016

Mme la Députée-Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2016.

M. LOUIS souhaite indiquer que les comptes-rendus sont complets, clairs et honnêtes et remercie le secrétariat.

Mme la Députée-Maire complète en remerciant les services pour la préparation des dossiers et les suites à donner.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose Guy RAYMOND.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

28/6/16	013	Fourniture des équipements d'éclairage public pour l'enfouissement des réseaux des rues Pasteur, Prieuré, Max Boirot et Victor Hugo	29 610,20 € HT
24/6/16	014	Attribution de la mission d'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur	4 425 € HT

Mme la Députée-Maire présente les décisions :

Décision 013 – relative à la fourniture des équipements d'éclairage public pour l'enfouissement des réseaux des rues Pasteur, Prieuré, Max Boirot et Victor Hugo.

Mme la Députée-Maire indique que la proposition de l'entreprise CONECT de VARENNES-SOUS-DUN (71) est retenue pour la mise en place des matériaux d'éclairage public pour un montant de 29 610,20 € HT, soit 35 532,24 € TTC.

Décision 014 – relative à l'attribution de la mission d'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Mme la Députée-Maire informe que le Cabinet INDIGGO de CHAMBERY (73) est retenu pour un montant de 4 425 € HT soit 5 310 € TTC.

1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS

1.1 – Demandes de subventions à la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du plan de soutien au BTP

Mme la Députée-Maire précise que des demandes de subventions sont présentées à la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du plan de soutien au secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). Le plan de soutien voté par le Conseil Régional s'élève à 20 millions d'euros. Le fonds est composé de deux enveloppes, la première de 10 000 € est essentiellement liée au fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL), la seconde enveloppe de 10 000 € sera engagée à l'automne. Les projets de la Commune éligibles au fonds du SIPL ont été présentés à la Préfecture de Saône et Loire et pourraient également être éligibles au fonds de soutien au secteur du BTP.

Mme la Députée-Maire ajoute que la Commune a récemment été destinataire d'une réponse positive pour deux opérations de revitalisation du centre-ville (galerie et halle), les projets seront soutenus à hauteur de 219 420 €.

Les dossiers de demandes de subventions qui doivent être déposés avant le 31 juillet 2016, concernent les projets suivants :

- construction du restaurant scolaire de Saint-Denis
- réparation de la toiture du Complexe Marc Gouthérait,
- réfection des vestiaires du stade de football.

Mme la Députée-Maire propose de l'autoriser à déposer ces dossiers et demande de passer au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

1.2 – Adhésion à l'association « Résonance Romane en Bourgogne du Sud » et paiement de la cotisation 2016

Mme la Députée-Maire indique que l'association « Résonance Romane en Bourgogne du Sud » a sollicité la Commune pour le paiement de la cotisation de l'année 2016 pour un montant de 25 €. Cette association a émis une carte de Saône et Loire sur laquelle Bourbon-Lancy est répertoriée.

Elle rappelle que le patrimoine roman est important et souhaite disposer de cartes pour une mise à disposition notamment au Musée St Nazaire.

M. RAYMOND informe que des cartes sont disponibles à l'Office de Tourisme et du Thermalisme. Il ajoute que les circuits présentés sont appréciés des touristes.

M. LOUIS précise qu'il est nécessaire de maintenir en bon état le Musée St Nazaire et qu'il a signalé que des tuiles menacent de tomber. Par ailleurs, de nombreux concerts se déroulant au musée, il lui semble intéressant qu'une étude de l'acoustique de ce lieu soit réalisée. Il ajoute avoir constaté « qu'aventure mômes » ne se déroule plus au Musée et le regrette. Cela permettait d'animer les visites pour les enfants car il n'est pas simple de leur expliquer ce que représentent les objets et œuvres présentes au Musée.

Mme la Députée-Maire répond que l'étude acoustique serait effectivement intéressante. En ce qui concerne « aventure mômes », un circuit est proposé au plan d'eau et il est également tenu compte des exigences du Département.

M. DRAPIER ajoute, qu'historiquement, c'est dans ce lieu que l'opération « aventure mômes » se déroulait le mieux.

Mme la Députée-Maire indique que des supports pour les enfants existent et que des nouveaux sont créés. Elle ajoute que le musée vient juste d'ouvrir pour cet été avec le recrutement d'un étudiant.

M. LOUIS complète ses propos en indiquant qu'il serait intéressant que des documents relatifs au Musée St Nazaire soient mis à la disposition des visiteurs de ce lieu. De plus, il serait judicieux que l'Office de Tourisme puisse doter le Musée de documents touristiques et autres de la Commune.

Mme la Députée-Maire répond qu'elle fera le nécessaire auprès de l'Office de Tourisme pour palier à ces manques.

M. RAYMOND souhaite relier les propos de M. LOUIS au sujet de la réalisation d'une étude acoustique. Par ailleurs, il indique qu'un groupe de la Sorbonne travaillera sur le musée pour la réalisation d'une maquette numérique 3D. La DRAC a donné son autorisation, sous réserve que les résultats lui soient communiqués.

Mme la Députée-Maire propose de voter.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5. – FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES

5.1 – Décision modificative n° 1 sur Budget Principal 2016

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. BRIGAUD pour la présentation du dossier.

M. BRIGAUD explique qu'il s'agit d'une régularisation comptable suite à l'acceptation du don, à la Commune par Bourbon-Lancy Golf, d'une tondeuse d'une valeur de 3 500 €, comme indiqué lors du Conseil Municipal du 20 juin 2016. Il est nécessaire d'inscrire ce matériel dans le patrimoine communal, cette action est nommée opération d'ordre.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7. – CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ - TRAVAUX

7.1 – Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'achat d'un désherbeur mécanique

Mme la Députée-Maire rappelle la présentation, relative au plan de désherbage et de gestion différenciée, effectuée par la FREDON Bourgogne lors du Conseil Municipal du 20 juin 2016. La Commune souhaite acquérir un désherbeur mécanique afin de procéder différemment au désherbage. Ce matériel est subventionné à hauteur du tiers du coût d'achat par l'Agence de l'Eau et il est également possible de demander une subvention de 30% au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Mme la Députée-Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention et propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme la Députée-Maire ajoute que des éléments seront insérés dans le prochain magazine municipal pour rappeler aux propriétaires et locataires qu'ils doivent entretenir le trottoir devant leur propriété et qu'il en est de même pour l'entretien des haies.

Mme GOURY informe qu'un reportage sur la Commune de SANCÉ est passé sur FR3 Bourgogne à propos du « 0 phyto ». Les élus ont tenu le même discours pour l'entretien des abords des propriétés et une démonstration de l'utilisation d'un désherbeur mécanique a été effectuée.

7.2 – Demande de subvention au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour l'achat d'une ruche pédagogique et de 15 arbres fruitiers

Mme la Députée-Maire indique que la Commune souhaite demander une subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'achat d'une ruche pédagogique et de 15 arbres fruitiers.

La Municipalité s'est lancée dans une démarche de développement durable avec l'installation de 3 ruches à proximité du plan d'eau dans un espace clos. Le souhait, aujourd'hui, est de disposer d'un espace plus pédagogique et le Conseil Régional accompagne cette démarche dans le cadre d'un appel à projet nommé « vergers de sauvegarde ». L'acquisition de cet ensemble est subventionnée à 80%. Cet espace sera pédagogique avec des panneaux explicatifs, il permettra notamment aux enseignants de le faire découvrir aux élèves. Sur le même sujet, les élèves de l'école de Saint Denis ont construit un hôtel à insectes qui a été implanté au plan d'eau.

Mme PACOT demande si cette ruche sera à l'usage des scolaires et de la population, et si des animations seront proposées.

Mme la Députée-Maire répond que des animations sont déjà réalisées par un agent communal qui accompagne les écoles. Cette ruche est différente des autres puisque c'est une structure haute qui mesure 3 mètres.

M. LOUIS fait remarquer que, sur les conseils d'un apiculteur, il serait peut-être intéressant de penser à lutter contre l'invasion des frelons asiatiques. Il ajoute que des études ont prouvé que l'élevage de poules noires de Janzé (race Bretonne) dans le même enclos que les ruches a permis l'élimination des frelons asiatiques.

Mme la Députée-Maire effectue une description détaillée de la ruche et indique le nom des arbres fruitiers qui seront plantés.

M. CENARD souhaite ajouter que l'initiative est très intéressante au niveau éducatif des enfants mais que c'est aussi une prise de conscience de l'importance des abeilles qui sont menacées par certains pesticides.

Mme la Députée-Maire fait procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

8.- SOLIDARITÉ, AFFAIRES SOCIALES, CCAS

8.1- Motion ALLIA

Mme la Députée-Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle souhaite qu'une motion de soutien soit faite en faveur des salariés d'ALLIA, un projet a d'ailleurs été transmis en note de synthèse.

L'entreprise ALLIA de Digoin compte 177 salariés et celle-ci est fortement menacée par une fermeture. Elle précise que, sur la Commune de Bourbon-Lancy, 4 salariés et leur famille sont concernés. L'impact de la fermeture d'une entreprise sur le Charolais-Brionnais est très important, que soit au niveau de l'économie locale, des écoles...

Elle indique, en tant que Députée, que le commissaire au redressement productif s'est déplacé il y a 3 ans pour essayer d'accompagner l'entreprise. Toutefois, cette démarche a ses limites lorsque l'entreprise refuse l'accompagnement proposé par les services de l'Etat. Aujourd'hui, une intervention est possible grâce aux syndicats et une rencontre est programmée début septembre entre les ministères concernés.

Mme la Députée-Maire ajoute que lors de la récente manifestation qui s'est déroulée à Digoin, de nombreux Bourbonnais étaient présents et cette mobilisation est nécessaire lorsque l'on sait que le groupe Suisse Geberit fait des profits. Ce groupe a décidé de fermer ses 2 entreprises françaises avec une stratégie regrettable et perturbante puisqu'elle a consisté à produire moins et de moins bonne qualité. En réalité, tout a été orchestré de façon à montrer que l'entreprise n'est pas viable.

Cette situation est un traumatisme humain pour les familles et également pour le Charolais-Brionnais, c'est pourquoi elle propose une motion qui puisse être transmise à l'entreprise et aux services de l'Etat. De plus, la mobilisation doit être importante car il semble que le groupe Geberit n'apprécie pas ces démarches.

Mme PACOT indique partager les propos qui viennent d'être tenus mais souhaite que la motion soit plus incisive notamment lorsqu'il est indiqué « *Le Conseil Municipal regrette l'annonce de la fermeture* ». La phrase pourrait être la suivante « *Le Conseil Municipal condamne l'annonce de la fermeture* ». De même la dernière phrase de la motion proposée « *Les membres du Conseil Municipal affirment qu'ils souhaitent que toutes les pistes soient étudiées afin de permettre une reprise éventuelle de l'entreprise ou un reclassement des salariés* » doit être modifiée en supprimant le mot « *éventuelle* ». **Mme la Députée-Maire** répond qu'elle est tout à fait favorable à la demande présentée et que la motion sera rédigée en tenant compte des observations, la motion sera donc la suivante :

« Les représentants de la Ville de Bourbon-Lancy, réunis en Conseil Municipal le 8 juillet 2016, tiennent à exprimer leur inquiétude pour le site d'Allia SAS de Digoin et à affirmer leur soutien aux 177 salariés.

Le Conseil Municipal condamne l'annonce de la fermeture par le groupe Geberit de l'ensemble de ses sites de production présents en France et notamment à Digoin. Evoquant la nécessité d'une réorganisation de ses activités, le groupe Suisse Geberit, qui avait racheté Allia en 2015, licencierait la plupart des salariés (150 environ). Une trentaine de salariés pourrait se voir proposer une mutation.

Ce coup dur porté aux 177 salariés du site de Digoin est un traumatisme humain pour leur famille et tout le territoire du Charolais-Brionnais. Ces emplois participent à l'attractivité et à la vitalité économique de ce territoire.

Les membres du Conseil Municipal affirment qu'ils souhaitent que toutes les pistes soient étudiées afin de permettre une reprise de l'entreprise ou un reclassement des salariés. »

Mme la Députée-Maire ajoute qu'elle a rédigé des courriers plus offensifs, en tant que Députée, pour montrer son soutien à un territoire en grande difficulté car depuis 6 mois, 300 licenciements ont été réalisés dans le Charolais.

M. GRONFIER indique que c'est à nouveau un savoir faire qui part à l'étranger et souhaite savoir si cette entreprise a bénéficié du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et si tel est le cas il serait bien de pouvoir en demander le remboursement.

Mme la Députée-Maire répond que oui, comme de nombreux autres groupes, et en ce qui concerne le remboursement du CICE, la Loi ne le permet pas.

M. DRAPIER découvre la même impuissance aussi bien au niveau national que local et c'est une nouvelle fois le patrimoine industriel du Charolais-Brionnais qui s'en va. A chaque fois cela est dû à une stratégie de bénéfices et de profits. Il demande qu'un certain nombre de démarches soient effectuées au plus haut niveau afin de renforcer les Lois.

Mme la Députée-Maire répond que ces démarches sont effectuées, mais que l'on se retrouve très couramment face à des groupes qui ne veulent pas recevoir les politiques et les services de l'Etat, et ils considèrent qu'ils ne changeront pas leur modèle économique.

Aujourd'hui, il est nécessaire pour les entreprises d'avoir une politique de qualité pour pouvoir s'en sortir.

M. GRONFIER et Mme PACOT font remarquer que ces groupes acceptent les aides de l'Etat et les subventions mais qu'ils n'acceptent pas qu'on leur demande des comptes.

M. PACAUD indique qu'il faut être très attentif de ce qui se passe également à Bourbon-Lancy.

Mme la Députée-Maire ajoute que l'on se trouve face à une politique de groupes au niveau international et européen. Par ailleurs, au niveau du territoire, le plus on perd d'emplois, le plus on perd de services publics.

- **Le Conseil Municipal prend acte de la motion présentée et modifiée.**

INFORMATIONS DIVERSES

Eté des portraits

Mme la Députée-Maire demande à M. RAYMOND de présenter la biennale de l'Eté des Portraits qui sera inauguré le week-end des 9 et 10 juillet 2016.

M. RAYMOND indique que c'est la 7^{ème} biennale, la première ayant eu lieu en 2004 et que l'intérêt pour la biennale ne faiblit pas dans le monde photographique. Cette édition compte près de 300 exposants avec 1 000 photos en compétition. L'évolution de cette année est la suppression d'un circuit continu au profit de 3 galeries extérieures avec le « vieux Bourbon », le quartier thermal et le plan d'eau du Breuil. Cette année, l'exposition financée par la Commune est celle des artistes nommés DDiarte, photographes portugais qui viennent de gagner la coupe du monde de photographies. Ces photographes n'ont jamais exposé en France, leurs œuvres consistent en la reconstitution de grandes fresques de façon numérique et ils viennent d'obtenir la réalisation d'un plafond dans un hall d'accueil d'un palace de New York. Leur exposition est visible salle Rue Pingré.

En ce qui concerne l'évolution financière de cette biennale, portée par l'association « Les Amis du Vieux Bourbon », il existe une nette baisse des subventions des partenaires, celle-ci est principalement due à la Loi sur le mécénat.

Mme la Députée-Maire ajoute qu'elle a visité l'exposition installée au plan d'eau et que celle-ci est d'une excellente qualité. Elle souhaite remercier tous les services de la Commune qui ont contribué à cette biennale.

Invitations diverses

M. CENARD présente les différentes animations et manifestations de l'été et notamment le stage « Bourbon Cuivré » qui permet à des musiciens de parfaire leur formation et de se produire devant du public. Ce stage permet à Bourbon-Lancy et aux Communes environnantes d'avoir des concerts quotidiens. Le programme est le suivant :

18 au 28 juillet 2016 – Bourbon Cuivré « organisation Lez'Arts en Bourbonnise »

20/7 – 18 h – Concert – Parc Thermal

21/7 – 18 h – Concert – Cressy sur Somme

23/7 – 20 h 30 – Concert – Parc Thermal ou Espace culturel Saint Léger

25/7 – 18 h – Concert Parc Thermal

26/7 – 20 h 30 – Concert – Saint Aubin sur Loire

27/7 – 20 h 30 – Concert de clôture – Espace Culturel Saint Léger

M. CENARD ajoute que cette initiative associative est très intéressante car un certain nombre de musiciens qui passent par cette formation ont depuis fait un parcours professionnel intéressant et cela montre le niveau très élevé de ce stage.

Mme la Députée-Maire complète en précisant que la Commune s'engage en continuant de soutenir financièrement les participants Bourbonnais de la Société Philharmonique. Cette année seulement 2 jeunes Bourbonnais participent à ce stage et il est dommage de constater que d'autres choisissent d'effectuer un stage dans une autre Ville.

M. JACOB précise que cela entraîne la suppression de 3 postes de professeurs de qualité et cela nuit à la présentation de l'orchestre qui sera composé uniquement de trompettes cette année.

M. CENARD continue la présentation du programme culturel :

5 août 2016 – Concert Tchèques – Roumains

21 h Espace Culturel Saint Léger

13 août 2016 – « Promenade baroque en Italie » – récital de chant lyrique
21 h – Chapelle de l'Hôpital

23 – 25 – 27 août 2016 – Magdalena Zuk et Bertrand Kulik
20 h 30 - Espace Culturel Saint Léger

Mme GRIVOT, dans un sujet totalement différent, souhaite indiquer qu'il ne reste plus qu'une seule case dans le cimetière de la Commune. D'autre part, elle signale que le « Jardin du souvenir » n'est toujours pas réalisé. Elle ajoute que la tombe du Dr Robert, qui était médecin à l'hôpital d'Aligre et Adjoint au Maire à Bourbon-Lancy, n'est pas entretenue et qu'il serait souhaitable que la Commune la restaure.

Mme la Députée-Maire indique que ces propos méritent réflexion, et qu'il n'est pas possible de faire plus pour la tombe du Dr Robert que pour quelqu'un d'autre et ceci dans un souci d'égalité. Elle précise que le cimetière est compris dans un projet global, comprenant également l'agrandissement. Elle lui propose d'organiser prochainement une réunion de travail.

Mme GRIVOT continue en expliquant qu'elle a répertorié toutes les tombes du carré militaire avec M. Bazille du « Souvenir Français ». Une liste comportant le nom des soldats devrait être envoyée à M. Bernardet, délégué général du « Souvenir Français » pour inscrire les noms sur la stèle et le service cimetière de la Mairie ne connaît pas les démarches à suivre.

Mme la Députée-Maire répond à Mme GRIVOT qu'elle veut bien entendre ses observations. Elle lui rappelle que tout un travail a été effectué et que le « Souvenir Français », qui a la charge de l'entretien du carré militaire, a été reçu en Mairie. Le dossier est suivi actuellement par les personnels de l'accueil de la Mairie. Elle conclut ces échanges en invitant Mme GRIVOT à passer en Mairie pour fixer une réunion.

Mme la Députée-Maire annonce les commémorations à venir :

14 juillet 2016 – Cérémonie 11 h 30 – Square Jean Moulin

17 juillet 2016 – Cérémonie 11 h 30 – Place de la Mairie

Etat Civil

Décès

Mme la Députée-Maire adresse au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances aux familles touchées par un deuil et notamment à la famille de :

- Monsieur Roger JACQUET, Conseiller Municipal de 1989 à 1995 et de 1997 à 2001.
- Monsieur André REY, Conseiller Municipal de 1989 à 1995, qui était une grande figure militante.
- Monsieur le Colonel REMONDIN, personne très appréciée à Bourbon-Lancy.

M. LOUIS ajoute que M. REY est arrivé à Bourbon-Lancy en 1939, à l'âge de 15 ans. Il a fondé très vite un groupe de résistants avec d'autres jeunes. En 1943, ils ont créé le maquis de Maringes qui été arrêté le 13 janvier 1944. Après la guerre, il a fondé l'UJIR (Union des Jeunes Républicains Français). Après son embauche à la gare de Lyon, où il a occupé un poste de très haute responsabilité, tout en étant militant, il a souffert de son militantisme et cela s'est traduit par des sanctions. Il évoque également le souvenir de M. PAULIEN, récemment décédé, qui était un très grand militant syndical et sportif.

Naissance

Mme la Députée-Maire annonce la naissance d'Antoine PERISSE, fils de Nicolas PERISSE, responsable du service des sports de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20